

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL CHARGE DE L'EDUCATION PRIORITAIRE - DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA CITE EDUCATIVE

❖ Les missions du poste :

Sous l'autorité de l'A- DASEN en charge des questions relatives au premier degré, avec l'appui des équipes de circonscription et en lien, en particulier avec les IEN de circonscription, l'IEN chargé du plan français, l'IEN en charge du plan mathématique, l'IEN en charge de l'école maternelle et de l'IEN en charge de l'école inclusive, il met en œuvre les missions suivantes :

- **Concernant ses missions dans le cadre de la cité éducative :**

- Il est le chef opérationnel de la « cité éducative » situé à St Etienne et à ce titre il impulse et assure le suivi des actions avec les différents acteurs concernés, en particulier la déléguée de la préfète, la coordonnatrice de la mairie de St Etienne, la principale du collège appartenant à la cité éducative et l'inspecteur de la circonscription en charge du premier degré, qui pilote la cité éducative.
- Il est en lien également avec l'IEN en charge de l'orientation pour construire la continuité du parcours des jeunes jusqu'à 25 ans.
- Il participe au comité technique de la cité éducative qui se déroule de manière mensuelle.
- Il initie des rencontres régulières avec les associations porteuses des projets au sein de la cité éducative.
- En lien avec l'université Jean Monnet de St Etienne et avec CANOPE, il assure l'évaluation des actions mises en œuvre dans la cité éducative.
- Il rend visible les actions de la cité éducative à l'échelle locale et nationale, en lien avec l'ANCT.
- Il rend compte, auprès de l'A-DASEN, de manière régulière, des synergies opérées pour créer un écosystème pour les enfants, les élèves et les jeunes de 0 à 25 ans, et des difficultés éventuelles de la réalisation et de la réussite de ce programme interministériel.

- **Concernant ses missions dans le cadre de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville :**

- Il répond aux sollicitations départementales et académiques dans le cadre du pilotage de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville.
- Il se charge de l'analyse des évaluations nationales de CP et CE1 des élèves situés dans les écoles de l'éducation prioritaire et ceux de la politique de la ville. Il travaille aussi en collaboration avec les IA-IPR chargés de l'analyse des évaluations de 6ième des élèves. Il sera particulièrement attentif aux points de rupture dans un parcours d'élève (GS/CP et CM2/6ième) et il veillera à ce que ces points soient bien des temps de transition et de continuité pédagogique.
- En lien avec les IEN de circonscription, il forme les coordonnateurs de réseaux d'éducation prioritaire à la lecture des évaluations standardisées. Il anime le groupe des coordonnateurs de réseaux de l'éducation prioritaire en les réunissant plusieurs fois au cours de l'année scolaire.
- En lien avec les IEN de circonscription et avec le CPD en charge de la formation, il réunit régulièrement les conseillers pédagogiques des circonscriptions et les autres formateurs en charge d'assurer la formation initiale et continue des enseignants et des directeurs d'école. Il participe aux réunions mensuelles du pilotage des pôles.
- Il contribue à faire des propositions dans le cadre de la conception et du déploiement du plan de formation départemental dans le domaine de l'éducation prioritaire et celui de la politique de la ville.
- Il participe et contribue aux travaux du groupe départemental « 100 % de réussite au CP ».
- Il contribue au repérage des bonnes pratiques et il concourt à l'évolution des pratiques pédagogiques dans les classes de CP, de CE1 et de Grande Section dédoublées en éducation prioritaire.

- Il assure la communication et la visibilité des actions et des ressources départementales, académiques et nationales liées à la Cité éducative, à l'éducation prioritaire et aux écoles situées dans les quartiers de la politique de la ville.
- Il complètera les enquêtes nationales en lien avec l'éducation prioritaire

Une lettre de mission permettra de définir les attentes spécifiques des postes de directions proposés. Un rapport d'activité sera rédigé annuellement. A la fin de chaque année scolaire, il s'en suivra un entretien avec l'adjoint au directeur académique. Cet entretien permettra de réorienter éventuellement des missions du conseiller pédagogique départemental.

Des déplacements sont à prévoir dans l'ensemble du département ainsi qu'au rectorat de Lyon. Le poste n'est pas compatible avec un temps partiel.

❖ **Compétences attendues :**

- Une très bonne connaissance du système éducatif, de la politique de la ville et de la politique de l'éducation prioritaire et du programme interministériel de la cité éducative ;
- Une très bonne capacité d'analyse ;
- Des qualités d'expression orale et écrite ;
- Des compétences numériques ;
- De l'ouverture d'esprit, une capacité d'écoute et de l'envie de travailler en équipe ;
- Des capacités à l'animation des réunions ;
- Des capacités relatives à l'ingénierie de la formation et à l'animation de formations.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Un CV et une lettre de motivation sont à envoyer par voie électronique au service de la DIPER (ce.ia42-mouvindra@ac-lyon.fr).

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAFIPEMF (suivant le poste, la détention de l'option EPS peut être nécessaire) permet l'affectation à titre définitif ou à titre provisoire.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspecteur d'académie, l'adjoint au directeur académique, un inspecteur de circonscription, un directeur d'école situé en éducation prioritaire